

Gagnant pour les magistrats

Réduire les risques de récidive en prononçant :

- Une **sanction effective, qui a du sens** et en lien avec le délit commis,
- Une **formation sur mesure** avec des outils et des formateurs spécialisés, accompagnée par un assistant de justice,
- Qui favorise la **prise de conscience** par rapport à la victime et aux causes de l'infraction,
- Qui permet d'**expérimenter en groupe** le respect de règles et l'impact de ses comportements sur autrui,
- Qui **évite les conséquences négatives** de la prison.

Désengorger les prisons, tribunaux et réduire l'arriéré judiciaire.

Gagnant pour les victimes

Pas de sentiment d'impunité,
Sentiment de sécurité lié à la reconnaissance du point de vue de la victime.

Gagnant pour la société

S'inscrire dans une justice restauratrice,
Promouvoir le «vivre ensemble» en responsabilisant les auteurs.

arpège-prélude
association sans but lucratif

Plus de 20 ans d'expérience

Plus d'informations
www.arpege-prelude.be

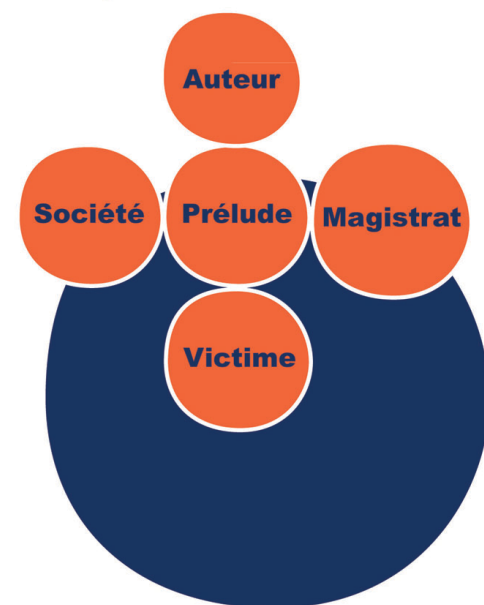
Quai de la Boverie, 2
4020 Liège
T. 04/344.11.93
F. 04/340.11.90
info@arpege-prelude.be

Av. Général Jacques, 47 bte 3
1400 Nivelles
T/F 067/49.19.85
nivelles@arpege-prelude.be

FB FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Formation organisée régulièrement dans les
arrondissements francophones.

FORMATION PRÉLUDE une sanction gagnante



Edit resp: D. Lécureuil, Quai de la Boverie n°2 - 4020 Liège

Mesure judiciaire alternative
pour auteurs d'infractions avec victime

Gagnant pour les auteurs

Vivre une **expérience de groupe respectueuse**, encadrée par des formateurs expérimentés.

Réfléchir autour de trois thèmes à partir de l'infraction commise :

1. Citoyenneté :

Expérimenter la nécessité de règles communes, comprendre le fonctionnement de la justice, ses droits et devoirs...

2. Gestion des conflits :

Explorer les manières de réagir et expérimenter des attitudes non violentes de résolution de conflit.

3. Sensibilisation au point de vue des victimes :

Prendre conscience du point de vue des autres, du ressenti des victimes et des conséquences de l'infraction.

Une formation **non payante**.

	Action publique	Casier judiciaire	Emprisonnement
Médiation pénale	Évitée	Évitée	Évitée
Peine de Probation autonome		Évitée	Évitée
Suspension probatoire		Évitée	Évitée
Sursis probatoire			Évitée

La formation

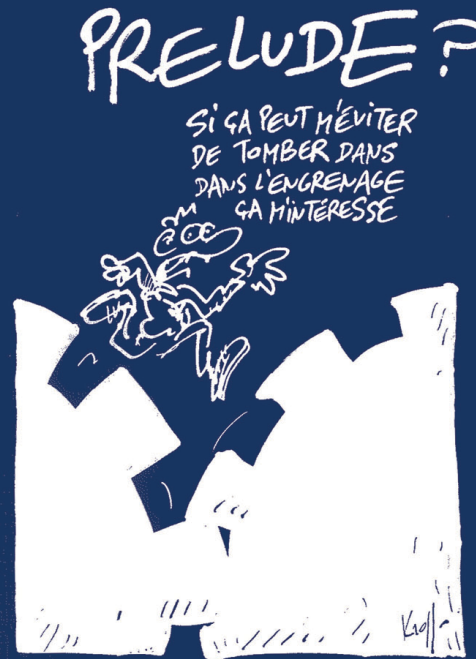
50 heures réparties sur 2 mois et demi :
Deux entretiens individuels d'1h
13 séances de formation en groupe
(en horaire décalé)

Comment ça se passe ?

Débats, explications théoriques, animations, vidéos, jeux de rôles, mises en situation...

Il ne s'agit pas d'un groupe thérapeutique.

Il n'y a rien à étudier, ni à retenir.



Cadres juridiques

Médiation pénale,
Suspension probatoire,
Sursis probatoire,
Peine de probation autonome.

Délits concernés

Atteintes aux biens et/ou aux personnes, avec victime identifiable,
Avec ou sans violence physique, avec ou sans contact direct avec la victime,
La victime est une « personne physique » en dehors de la famille,
Pas de délits de mœurs.

Exemples : coups et blessures, vols simples et qualifiés, dégradations, menaces, harcèlement, rébellion caractérisée, escroquerie, homicide involontaire, incendie volontaire...

Conditions de participation

Reconnaissance minimale des faits,
Compréhension et usage oral du français, respect des règles du groupe, participation active aux exercices et pas de troubles psychopathologiques importants.